# 

* Date : 20-04-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004711534
* Auteur :

Tribunal de premiere instance de Tournai
Par acte n° 04-159 dressé au greffe du tribunal de première instance de Tournai, province de Hainaut, le 13 avril 2004 :
Farineau, Marina Adrienne Ghislaine, née à Tournai, le 8 juillet 1960, domiciliée à 7530 Tournai, Grand'Route 159, agissant en qualité de mère et administratrice légale des biens de sa fille mineure :
Pruvost, Brandy Jeanine Josiane, née à Tournai, le 23 janvier 2001, domiciliée avec sa mère autorisée par ordonnance prononcée le 8 mars 2004 par M. le juge de paix du premier canton de Tournai.
Lesquel comparant a déclaré vouloir accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Pruvost, Philippe Ghislain, né le 7 juillet 1968 à Ath, en son vivant domicilié à Moustier, rue Coquereaumont 24A, décédé à Tournai le 11 août 2003.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits par avis recommandé au domicile élu dans les trois mois de la présente insertion.
L'élection de domicile est faite chez Me Emmanuel Ghorain, notaire de résidence à Péruwelz.
Tournai, le 13 avril 2004.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Cl. Verschelden.